

## **Sock, Raymond Claudius (République de Gambie)**

[original : anglais]

### **Exposé des qualifications**

*Déclaration soumise en vertu du paragraphe 4 conformément à l'article 36, paragraphe 3, du Statut de Rome*

Conformément à la Constitution, les juges des tribunaux supérieurs de Gambie sont nommés par le Président sur proposition de la Judicial Service Commission (JSC). Seuls des candidats possédant les qualifications universitaires professionnelles requises, une expérience suffisante et une réputation irréprochable en matière de moralité, d'impartialité et d'intégrité peuvent être proposés par la JSC en vue d'une nomination.

Le juge Raymond C. Sock a été nommé juge à la Cour suprême (Apex Court), la plus haute juridiction de Gambie, en 2012. Il siège toujours au sein de cette juridiction où il est amené à statuer sur des affaires civiles, pénales et constitutionnelles. Nommé à ce poste conformément aux dispositions de la Constitution de la République de Gambie, il a également occupé les fonctions de président de la Cour pendant une période de sept mois. En sa qualité de juge à la Cour suprême, le juge Raymond C. Sock a été saisi de multiples recours introduits par des personnes condamnées pour trahison, meurtre, conspiration ou crime sexuel. Les nombreux jugements qu'il a rédigés dans ces affaires criminelles témoignent incontestablement de sa compétence en matière de droit pénal et de procédure pénale.

Avant d'être nommé juge à la Cour suprême en 2012, le juge Raymond C. Sock a passé la plus grande partie de sa carrière au service du gouvernement et plus précisément du parquet où il a d'abord servi en qualité de conseiller du procureur général avant de gravir les échelons et de finir par occuper (pour une brève période) le poste de ministre de la Justice. Dans le cadre de ses fonctions au sein du parquet, le juge Sock a non seulement dirigé activement les poursuites dans des affaires criminelles, mais également supervisé – à un stade ultérieur et en qualité de solliciteur général (deuxième plus haut fonctionnaire au sein du ministère de la Justice) et de secrétaire permanent (du même ministère) – tous les procureurs des chambres y compris ceux travaillant au sein du bureau du directeur du ministère public.

Bien qu'ayant présenté sa candidature au titre de la liste A, le juge Sock jouit d'une compétence reconnue en matière de droit des droits de l'homme comme cela ressort de son curriculum vitae. Pendant les six années où il a occupé le poste de directeur exécutif du Centre africain pour les études portant sur la démocratie et les droits de l'homme, l'intéressé a acquis une vaste expérience dans la promotion et la protection des droits de l'homme et des peuples.

---